

# Ce professeur de laïcité qui enseigne aux imams à refuser la loi contre le voile à l'école

écrit par Christine Tasin | 22 septembre 2018

Et ils s'étonnent... Et ils pleurnichent... Sans donner le nom de ce professeur du droit de la laïcité au sein du diplôme de formation civique des imams, ni son origine. On peut allègrement penser qu'il s'agit d'un musulman, un « théologien » musulman embauché pour enseigner notre laïcité. Cela ne les dérangerait pas... Il est agrégé de droit, mais cela n'empêche rien.

Cela pourrait même être un Rachid Abou Houdeyfa, imam de Brest enseignant que ceux qui écoutent de la musique vont devenir des porcs, ce qui ne l'a pas empêché de suivre un module de ce genre et devenir... référent laïcité dans son département. Au contraire d'ailleurs il n'avait même pas été poursuivi en justice.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/02/05/imam-de-brest-affaire-classee-les-non-voilees-sont-des-merdes-et-ceux-qui-ecoutent-de-la-musique-des-porcs/>

Ce professeur, donc, ne serait pas reconduit dans ses basses oeuvres, ce qui prouve qu'il s'agit d'un vacataire, ou d'un enseignant de lycée à qui l'on a confié quelques heures d'enseignement dans l'université de Lorraine... Ce qui veut dire que le quidam, fonctionnaire, enseigne ailleurs et autre chose, et va continuer, payé par l'Etat français...

Librement, pendant un an, il a enseigné que le port du voile était compatible avec le bien être de la femme, avec la laïcité, mais pas le port de talons hauts ou l'idéal de minceur...

Bref, il a développé l'idée que l'islamophobie serait un délit ( ce qu'il n'est pas encore, dans le code pénal, mais ça [vachanger](#) ), et que les lois actuelles montreraient une islamophobie d'état.

Ainsi non contents d'aider les imams à souffler sur les braises de la haine de la France dans les mosquées, l'Etat macronien nomme et paye des professeurs enseignant aux imams les mêmes horreurs...

On notera que les 24 personnes ayant suivi la formation, dont 16 imams, n'ont pas soufflé mot, n'ont pas protesté, ne sont pas allés se plaindre...

Moi je dis ça, je dis rien.

Suicide d'un peuple ? Non, génocide d'un peuple par ses dirigeants.

## **Un professeur de droit de la laïcité à l'université de Lorraine dérape**

Par [Caroline Beyer](#)

Publié le 21/09/2018 à 19h56

Un enseignement à l'extrême opposé des objectifs annoncés a été dispensé auprès des 24 participants, dont deux tiers d'imams ou apprentis imams.

Un enseignement à l'extrême opposé des objectifs annoncés a été dispensé auprès des 24 participants, dont deux tiers d'imams ou apprentis imams.

**L'islamophobie?** «Une nouvelle légitimité pour le racisme et le ressentiment anti-arabe. » **Les femmes voilées?** «Le fantasme d'une soumission.» Ces phrases ne sont pas extraites d'une tribune mais du plan de cours d'un professeur de l'université de

Lorraine. L'intéressé y enseigne le droit de la laïcité, au sein du diplôme de formation civique des imams, ouvert il y a tout juste un an. À un mois de la rentrée annoncée sur le site Internet, l'avenir de ce «diplôme universitaire» reste incertain. *«Il va ouvrir en novembre, avec une nouvelle équipe pédagogique toujours en cours de constitution, assurent les deux responsables de la formation, qui n'ont pas souhaité répondre à nos questions de vive voix. La plupart des intervenants en droit de l'an dernier ne participeront pas à la prochaine mouture»*, ajoutent-ils sans entrer dans les détails.

**«Un professeur a transformé ses heures en un cours contre ce qu'il estime être l'«islamophobie d'État»»**

Ministère de l'Intérieur

*«Il y a eu un dysfonctionnement dans l'enseignement de droit de la laïcité. Un professeur a transformé ses heures en un cours contre ce qu'il estime être l'«islamophobie d'État»*», indique-t-on au ministère de l'Intérieur, chargé des cultes. Le diplôme universitaire (DU) «*religions, laïcité et inclusion sociale*» de l'université de Lorraine devrait se passer des services du professeur concerné, explique l'un de ses collègues. Sur sa plaquette, la formation affiche l'étude des «*principes juridiques et historiques de la République*» et du «*fait religieux monothéiste*» dans la société française.

En fait de dysfonctionnements, c'est un enseignement à l'extrême opposé des objectifs annoncés qui a été dispensé pendant l'année écoulée auprès des 24 participants, âgés de 30 à 45 ans. Parmi eux, deux tiers d'imams ou apprentis imams, deux aumôniers catholiques et des fonctionnaires de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou de l'Intérieur.

Dans son plan de cours de droit à la laïcité, que *Le Figaro* s'est procuré, le professeur, après avoir posé le cadre de la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État, évoque «la création de nouvelles exigences de neutralité frappant le citoyen, non prévues dans [cette loi]». Il remet alors clairement en question [la loi de 2004 sur l'interdiction du voile dans les établissements scolaires](#). *«S'il s'agissait vraiment de sortir les filles voilées de leur soumission, la puissance publique devrait protéger d'autres catégories de la population féminine à l'égard de soumissions aux effets infiniment plus graves»*, écrit-il, avant de citer «*l'idéal de minceur*» ou les «*chaussures à talons aiguilles, affectant l'ossature du corps*». Pour

lui, «l'exclusion du foulard islamique de l'école publique» est la «pièce maîtresse d'une prophétie autoréalisatrice» et «l'opprobre officiel jeté sur [ces] filles» est une «incitation à des discriminations afférentes».

### **Militantisme ouvert**

Une islamophobie d'État, donc, reposant selon lui sur une laïcité détournée de son objet initial, qui soumet et humilie les musulmans, et plus largement les «racisés». Et de conclure à une nécessaire «affirmation religieuse, et notamment musulmane, comme démarche d'émancipation». «La politique et la société françaises suscitent divers mouvements de réappropriation des références et des symboles stigmatisés, pas seulement chez les musulmans, mais aussi chez les populations "racisées"», explique l'agréé de droit. Liberté académique? L'esprit critique de l'universitaire a visiblement cédé la place au militantisme ouvert.

**«Il faut s'intéresser de plus près à ces diplômes. Certains imams y viennent simplement pour "pointer" et s'acheter une légitimité»**

La sénatrice Françoise Laborde

Si l'affaire a provoqué peu de remous en interne, elle a scandalisé à l'extérieur. «Cet enseignement de droit incite clairement les participants à s'insurger contre la loi de 2004. On leur explique qu'il existe en France une islamophobie institutionnelle. **Ces affirmations sont énormes!**» lance la sénatrice (PRG) Françoise Laborde. Alertée en février, c'est en tant que présidente de l'association Égale (Égalité Laïcité Europe) qu'elle a contacté, dans la foulée, **le ministère de l'Intérieur, qui subventionne en partie ce type de diplôme, ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur,** qui reconnaît les DU. Après des échanges avec le préfet de Moselle, le bureau des cultes lui affirme fin juin que l'équipe enseignante serait «réorganisée en profondeur» et certains enseignements, «recentrés».

Cette formation fait partie des vingt-deux diplômes universitaires ouverts depuis 2008 en France, et que Manuels Valls, alors premier ministre, annonçait en 2015 vouloir déployer, deux mois après les attentats contre *Charlie Hebdo*. Objectif affiché: former des imams et aumôniers «francophones, qui apprennent le français, qui aiment la France et qui adhèrent à ses valeurs». Communément appelés – et sans doute à tort – «diplômes de formation des imams», ces cursus accueillent des représentants des cultes, mais aussi des cadres associatifs culturels, des fonctionnaires et, de manière générale toute personne s'intéressant à la place des

religions dans l'État laïque. «Il faut s'intéresser de plus près à ces diplômes, conclut Françoise Laborde. Certains imams y viennent simplement pour "pointer" et s'acheter une légitimité.»

[http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/21/01016-20180921ARTFIG00371-un-professeur-de-droit-de-la-laicite-a-l-universite-de-lorraine-derape.php?redirect\\_premium](http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/21/01016-20180921ARTFIG00371-un-professeur-de-droit-de-la-laicite-a-l-universite-de-lorraine-derape.php?redirect_premium)